



Création d'unités d'enseignement dans les établissements catholiques

Préconisations

SGEC/2022/244

14/03/2022

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains ;
Organisations professionnelles de chefs d'établissements ;
Responsables diocésains de l'éducation inclusive

POUR INFORMATION : Commission Permanente

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Depuis de nombreuses années, la création d'unités d'enseignement dans nos établissements pose régulièrement de nombreux problèmes en raison de l'inadaptation des textes réglementaires ayant institué ces unités d'enseignement aux spécificités de l'enseignement privé associé à l'Etat par contrat.

Sur proposition d'un groupe de travail qu'elle avait constitué, la Commission Permanente a donc adopté les préconisations relatives à la création d'unités d'enseignement dans les établissements catholiques.

Ces préconisations sont destinées à faciliter la rédaction des conventions qui régissent le fonctionnement des unités d'enseignement. S'agissant d'une stricte application des textes réglementaires d'une part et du Statut de l'Enseignement catholique d'autre part, elles sont à considérer comme un document opposable à vos interlocuteurs et doivent donc vous permettre de ne pas accepter la signature de conventions qui ne respecteraient pas ces préconisations.

Vous n'hésitez pas à nous faire part de toutes difficultés.

Vous souhaitant bonne réception de ces préconisations, je vous assure de mes sentiments dévoués.

Yann DIRAISON
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique